

Mairie de PROPIAC

République Française

Date de Convocation : 03/06/2025	Membres : En Exercice : 10 Pour : 7 contre : 0	Présents : 7 abstention : 0	Votants : 7
-------------------------------------	--	--------------------------------	-------------

Le 10 juin 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Dorian DUBOUCHET, Élie GIRARD, Sébastien GIRARD, Franck PEUVRIER

Monique ZIMMERMANN,

Etaient absents : Marie-José BRUSSET, Éric CLOT, Driss EL JABBAHI,

Secrétaire de séance : Monique ZIMMERMANN

Délibération n°2025-17 du 10 juin 2025
Versement des subventions aux associations

Chaque année, plusieurs associations sont soutenues par la Commune de Propiac, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir.

Le Maire expose aux conseillers les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2025, présentés par les associations.

Le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Libellé de l'organisme	Nature de l'activité	Subventions 2025
Comité des fêtes	Loisirs	800.00
Office du Tourisme de BUIS	Loisirs, animations	100.00
Cinéma de BUIS	Loisirs, animations	100.00
Assoc Chasse (ACCA)	Loisirs	100.00
Ski Club	Loisirs	200.00
L'olive et l'huile en fête	Loisirs	100.00
TOTAL		1 400.00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- **décide** de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 1 400 Euros (mille quatre cents euros), répartie comme indiqué ci-dessus
- **autorise** le Maire à mandater lesdites subventions.

Fait à PROPIAC, le 10 juin 2025

Le Maire,
Alan PUSTOCH

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 026-212602569-20250610-DELIB202517-DE